



GROUPE

IDOANE

NOTAIRES & AVOCATS

BIARRITZ (64) - TARNOS (40)
PAU (64) - JUILLAN (65)
OSSUN (65)

DUPOUY & ASSOCIÉS

Nicolas DUPOUY

Notaire associé
Diplôme de Juriste
Conseil en Entreprises (DJCE)
DESS Droit des Affaires

Office Notarial
-PAU-

17 Rue de Navarre
64000 PAU

+ 33 (0)5 59 11 63 63
nicolas.dupouy@notaires.fr

www.groupe-idoane.fr



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas DUPOUY notaire associé, soussigné, membre de la société à responsabilité limitée dénommée « DUPOUY et Associés », titulaire d'un Office notarial dont le siège social est situé à PAU (Pyrénées Atlantiques – France), 17 rue de Navarre, le 8 février 2022 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Pierre POEY-NOGUEZ, notaire à PAU, assistant le VENDEUR.

Par :

Madame Cécile Marie Louise BOURDEU D'AGUERRE, Retraitée, demeurant à JUILLAN (65290) 22 rue des Tourterelles.
Née à PAU (64000), le 16 août 1949.
Célibataire.

Madame Thérèse Marie BOURDEU D'AGUERRE, Retraitée, demeurant à MONTET (SUISSE) Au Village 15.
Née à PAU (64000), le 12 décembre 1953.
Célibataire.

Monsieur Jean Maurice Marie BOURDEU D'AGUERRE, Retraité, demeurant à BILLERE (64140) 5 B rue du Lys.
Né à PAU (64000), le 2 juin 1955.
Célibataire.

Monsieur Philippe Raymond Louis BOURDEU D'AGUERRE, Retraité, époux de Madame Annie-France Thérèse LAIR, demeurant à COLOMIERS (31770) 10 allée des Agudes.
Né à PAU (64000), le 5 février 1957.

Madame Marie Martine Christiane BOURDEU D'AGUERRE, Chargée de missions, épouse de Monsieur Bertrand Armand Louis DESPOUY, demeurant à COLOMIERS (31770) 58 allée des Glénans.
Née à PAU (64000), le 7 octobre 1964.

Madame Sophie Esclarmonde Marie BOURDEU D'AGUERRE, Contrôleur de gestion, épouse de Monsieur Samuel Christian Joseph Henri BREMAUD, demeurant à BORDEAUX (33000) 25 cours Marc Nouaux.
Née à TOULOUSE (31000), le 27 mai 1979.

Monsieur Marc Maurice Patrice BOURDEU D'AGUERRE, Militaire, demeurant à TOULOUSE (31500) 2 rue du Chanoine Barthas.
Né à TOULOUSE (31000), le 1er août 1980.
Célibataire.

Madame Emmanuelle Françoise Marie BOURDEU D'AGUERRE, Educatrice de jeunes enfants, épouse de Monsieur Denis LESCARRET, demeurant à TOULOUSE (31400) 35 rue Raspail.
Née à TOULOUSE (31000), le 17 juillet 1983.

Au profit de :

RCS PAU 882 736 762
SIRET 882 736 762 00023
APE 6910Z
N° d'identification TVA
FR26 882 736 762

La Société dénommée **G.I.P GROUPEMENT D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAL**, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 €, dont le siège est à PAU (64000), 54 rue Emile Guichenné, identifiée au SIREN sous le numéro 751978289 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PAU.

Quotités acquises :

La société dénommée G.I.P GROUPEMENT D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAL acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

IDENTIFICATION DES BIENS

Immeuble article un

DESIGNATION

Dans un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à **PAU (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) (64000), 29 Rue Henri Faisans :**

Dans un immeuble en copropriété comprenant une maison d'habitation ayant façade sur rue, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de trois étages avec jardin à la suite.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CS	200	29 RUE HENRI FAISANS	00 ha 04 a 52 ca

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro cinq (5)

La jouissance exclusive du jardin derrière le bâtiment à charge exclusive de son entretien. Ce lot bénéficie de la servitude d'accès imposée au lot numéro 16 ci-après. Et les deux /cent deuxièmes (2 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro six (6)

Une cave, celle portant le numéro un du plan du sous-sol. Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro sept (7)

Une cave, celle portant le numéro deux du plan du sous-sol. Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro huit (8)

Une cave, celle portant le numéro trois du plan du sous-sol. Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro neuf (9)

Une cave, celle portant le numéro quatre du plan du sous-sol. Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro dix (10)

Une cave, celle portant le numéro cinq du plan du sous-sol. Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro onze (11)

Une cave, celle portant le numéro six du plan du sous-sol. Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro douze (12)

Une cave, celle portant le numéro sept du plan du sous-sol.

Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro treize (13)

Une cave, celle portant le numéro huit du plan du sous-sol.

Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro quatorze (14)

Une cave, celle portant le numéro neuf du plan du sous-sol.

Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15)

Une cave, celle portant le numéro dix du plan du sous-sol.

Et les un /cent deuxième (1 /102 ème) des parties communes générales.

Lot numéro seize (16)

Un appartement, situé au rez-de-chaussée, comprenant toute la partie à l'Est, c'est à dire à gauche du couloir en entrant, y compris notamment la galerie dans cette partie Est avec le W.C. s'y trouvant.

Ce lot sera grevé de la servitude temporaire suivante nécessaire à l'exercice de celle imposée comme dit ci-dessus au lot numéro cinq, savoir : Tant qu'un accès au jardin n'aura pas été assuré par un escalier pratiqué face au couloir et dans l'axe de ce couloir, l'accès à ce jardin se fera depuis ce couloir par la galerie jusqu'à l'escalier donnant de cette galerie au jardin. L'usage de cet escalier restera toujours possible à ce lot pour l'exercice de la servitude d'accès au jardin établie sur le lot numéro cinq, même lorsque cette servitude pourra s'exercer par l'escalier à construire, face au couloir, mais bien entendu ce double usage sera exclusivement réservé au présent lot.

Et les dix /cent deuxièmes (10 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix-sept (17)

Un appartement, situé au rez-de-chaussée, comprenant toute la partie à l'Ouest, c'est à dire à droite du couloir en entrant, y compris notamment la galerie dans cette partie Ouest avec le W.C. et une souillarde s'y trouvant.

Et les dix /cent deuxièmes (10 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix-huit (18)

Un appartement, situé au premier étage du bâtiment, comprenant toute la partie à l'Est, comprenant une cuisine, une salle à manger, deux chambres, et une salle d'eau, y compris la galerie dans cette partie Est avec le WC s'y trouvant.

Et les quatorze /cent deuxièmes (14 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix-neuf (19)

Un appartement, situé au premier étage du bâtiment, comprenant toute la partie à l'Ouest, y compris notamment la galerie dans cette partie ouest avec le W.C. et une souillarde s'y trouvant.

Et les treize /cent deuxièmes (13 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt (20)

Un appartement, comprenant tout le deuxième étage, à l'exception du palier, mais y compris la galerie et le WC, la souillarde et le débarras aménagés sur cette galerie et avec un escalier intérieur prenant naissance sur l'escalier principal entre les deuxième et troisième étage et menant à la cuisine du deuxième étage.

Et les vingt-trois /cent deuxièmes (23 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt-trois (23)

Un appartement au troisième étage comprenant toute la partie à l'Ouest, c'est à dire : une chambre au nord, une salle d'eau, deux chambres au midi, y compris la partie Ouest de la galerie avec le WC et le débarras; l'usage exclusif d'un couloir donnant sur le palier et situé en surplomb sur la cage d'escalier.

Et les huit /cent deuxièmes (8 /102 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro vingt-quatre (24)

Un appartement, situé au troisième étage comprenant toute la partie à l'Est, c'est à dire un couloir d'entrée, une salle d'eau, deux pièces au Nord sur rue, deux pièces au midi, y compris la partie Est de la galerie avec un WC s'y trouvant.

Et les onze /cent deuxièmes (11 /102 èmes) des parties communes générales.

Immeuble article deux

DESIGNATION

A PAU (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) 64000 18 Rue Carrérot.

Un terrain.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CS	306	18 RUE CARREROT	00 ha 00 a 62 ca
CS	304	16B RUE CARREROT	00 ha 00 a 17 ca

Total surface : 00 ha 00 a 79 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

- EN CE QUI CONCERNE L'IMMEUBLE ARTICLE UN -

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance :

- en ce qui concerne la partie libre de toute location ou occupation, à compter du même jour par la prise de possession réelle,
- en ce qui concerne la partie louée, par la perception des loyers.

- EN CE QUI CONCERNE L'IMMEUBLE ARTICLE DEUX -

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PAU (Pyrénées-Atlantiques)

LE 8 février 2022

